

## Retrait du glyphosate

### Conséquences sur les stratégies herbicides de la filière vigne

Éric Chantelot<sup>1</sup>, Christophe Gaviglio<sup>2</sup>

*1 Directeur du Pôle Rhône-Méditerranée – Institut français de la vigne et du vin –  
Expert national Écophyto – Rodilhan – France.*

*2 Ingénieur machinisme – Institut français de la vigne et du vin – Pôle Sud-Ouest – Lisle sur Tarn –  
France.*

#### Construire des stratégies mixtes combinant herbicides et alternatives

Un éventuel retrait du glyphosate entraînerait des modifications importantes dans l'élaboration des stratégies de désherbage en vigne. En effet, même lorsqu'il est localisé sous le cavaillon seulement, le désherbage chimique des vignes repose assez largement sur une stratégie associant des produits de post levée à action systémique et des produits de prélevée. Ce type de stratégie présente l'intérêt de contrôler une grande partie de la flore des vignobles en un minimum d'intervention avec un coût maîtrisé. Depuis le retrait d'AMM de l'amtrole (décembre 2015), le glyphosate est le seul herbicide de post levée à action systémique. En cas de retrait, des stratégies faisant appel uniquement à des désherbants foliaires sans action systémique seraient difficiles à tenir, en particulier pour la destruction du couvert végétal en sortie d'hiver. Il faudrait commencer à construire des stratégies mixtes, avec du désherbage mécanique ou d'autres alternatives à des moments clés, en complément des herbicides restant. L'autre alternative serait un basculement complet vers l'arrêt des herbicides.

#### Les professionnels se sont-ils préparés à l'éventualité du retrait du glyphosate ?

Oui, il y a eu une prise de conscience de cette éventualité depuis plusieurs années, qui a eu pour conséquence une dynamique autour des démonstrations

de matériel, de l'organisation de sessions de formation sur les alternatives par les coopératives, par la distribution, par les ODG. Il y a eu une réelle mobilisation des acteurs de la recherche et du développement autour de cette thématique et nous avons pu observer la diversification des gammes de matériels chez les constructeurs de matériel dédié. Mais pour l'instant, ce n'est encore qu'une minorité de viticulteurs qui, hors conversion à l'agriculture biologique, met en place des stratégies d'entretien mécanique du sol.

### **Comment l'IFV accompagne et anticipe les changements futurs ?**

Depuis la fin des années quatre-vingt-dix, des essais ont été mis en place sur différentes thématiques liées aux alternatives : enherbement, travail du sol, test de matériel, test de stratégies, évaluations technico-économiques, test des produits de biocontrôle, développement de la robotique.

Aujourd'hui, des références techniques, agronomiques, économiques, et une certaine expertise sont disponibles pour accompagner les viticulteurs, au travers de documents techniques et de formations. L'enherbement sous le rang, comme alternative au désherbage mécanique et chimique a été testé d'abord à l'échelle expérimentale, puis à l'échelle de bassins de production avec des fermes pilotes. Le désherbage mécanique a été testé dans sa dimension matérielle, mais aussi dans l'objectif d'évaluer son impact agronomique et économique.



*Désherbage chimique de printemps*



*Désherbage mécanique réalisé par un intercep rotatif.*

L'arrivée relativement récente des produits de biocontrôle pour le désherbage a donné lieu à des expérimentations sur le positionnement idéal de cette solution combinant épamprage et désherbage, en association avec le travail du sol. Enfin, des travaux sur l'utilisation de la robotique pour la réalisation de ces tâches fastidieuses ont été menés afin de concevoir un robot de désherbage mécanique en collaboration avec Naïo Technologies.

## Quelles seraient les conséquences pour les exploitations ?

L'insertion de techniques alternatives dans les itinéraires d'entretien du sol est de nature à augmenter les temps de travaux car le travail du sol comme la tonte demande un travail précis autour du pied de vigne, à une vitesse bien inférieure aux vitesses d'application des herbicides, et avec une fréquence d'intervention supérieure. Par ailleurs, la technicité requise pour l'utilisation des matériels de désherbage mécanique va demander un effort de formation des opérateurs, pour limiter les désagréments liés aux éventuelles blessures sur souche ou à la casse mécanique. Selon les structures d'exploitations, l'achat d'un tracteur supplémentaire, attelé spécifiquement au matériel de désherbage, peut se justifier pour conserver la réactivité nécessaire lors des traitements anti mildiou par exemple, dont un grand nombre a lieu lors de la même période. Enfin, des impacts agronomiques sont à anticiper dans la mesure où, dans la plupart des cas, le retour à un travail du sol, même superficiel, près de souches se traduit par une perturbation du réseau racinaire. Se convertir aux alternatives aux herbicides demandera un investissement personnel (formation), humain (temps de travail) et matériel. C'est à ce prix que cette transition a le plus de chance d'être bien maîtrisée techniquement et économiquement.

### Encadré

#### **Le glyphosate est un herbicide de postémergence des adventices à action systémique.**

Sur le plan de la réglementation, cette substance active est dans le processus de réhomologation européen au même titre que toutes les matières actives utilisées en agriculture. Dans le cadre de ce processus, la réhomologation d'une substance doit être approuvée par les États membres. Concernant le glyphosate, suite à une étude scientifique suspectant le glyphosate d'être cancérigène, certains pays, dont la France, ont voté contre sa réhomologation. Devant l'enjeu que représente cette décision, et dans l'attente de nouvelles évaluations scientifiques, la Commission européenne a reporté sa décision à fin décembre 2017. Un nouveau vote est programmé à cette échéance sur un dossier contenant les nouvelles études.